

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
Vallée-Jonction

Objet : Règlement n° 417-06-2020

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, monsieur Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce, qu'à la séance ordinaire du 7 juin 2021, il a été adopté le règlement numéro 417-06-2020 « **Règlement numéro 417-06-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 5 370 000 \$ pour la construction du Parc régional linéaire reliant la Véloroute de la Chaudière à la Cycloroute de Bellechasse - Secteur de la Nouvelle-Beauce, pour l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce** ». Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 8 septembre 2021.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Vallée-Jonction, le 13 septembre 2021.



Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE
Vallée-Jonction

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), MARC-AUTHIER TREMBLAY, de la municipalité de SAINTE-ISIDORE, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 2h00 et 4h00 de l'APRÈS -midi, le 20^e jour de SEPTEMBRE 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour de SEPTEMBRE 2021.



